

PROGRAMMATION MUNICIPALE

NOTE COMPLÉMENTAIRE

VILLE DU HAVRE

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération Havraise, la Ville du Havre co-finance certaines actions sur des crédits spécifiques « politique de la ville » pour des projets menés en direction des habitants des quartiers prioritaires et en complément de ses autres formes de financements ou de soutien.

Le cadre d'intervention municipale en faveur des quartiers de la Politique de la Ville s'appuie sur les priorités municipales formalisée dans le Projet Social, Le Havre Ensemble autour

- de deux enjeux stratégiques
 - ↳ Favoriser le vivre ensemble et l'implication citoyenne des habitants
 - ↳ Contribuer à l'épanouissement et à la réussite de chaque havrais
- d'un enjeu transversal
 - ↳ Garantir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les actions proposées à la programmation municipale devront s'inscrire sur l'une des dix orientations suivantes en lien avec les besoins des territoires et en complémentarité avec les services et actions existantes :

- Soutenir les associations et le bénévolat
- Fabriquer la ville avec les habitants : concerter, co construire
- Promouvoir concrètement les valeurs de la République.
- Améliorer l'information des habitants et lutter contre l'isolement.
- Faire du vieillissement et des séniors une chance pour la ville.
- Accompagner la scolarité des enfants et des adolescents
- Mettre la culture et le sport au service de l'épanouissement de tous.
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle.
- Favoriser l'employabilité des havrais
- Créer les conditions d'épanouissement des jeunes

La ville du Havre instruit les projets déposés au regard des critères définis sur l'appel à projet général et les priorités municipales.

Pour toute nouvelle action ou action faisant l'objet d'évolution

Pour toute sollicitation de financements sur des nouvelles actions ou sur des actions ayant fait l'objet d'évolution, **chaque porteur de projet doit PRENDRE CONTACT EN AMONT du dépôt avec la Direction Vie Sociale des territoires et/ou le Délégué du territoire référent sur les quartiers prioritaires pour présenter le projet et vérifier sa recevabilité dans le cadre de l'appel à projet.**

Les projets sont à déposer avant le 30 Novembre 2018

Ville du Havre
Direction Vie Sociale des Territoires
1517, Place de l'Hôtel de Ville - CS 40051
76084 LE HAVRE CEDEX

Contact
Chargée de mission : Valérie Levasseur
02 35 19 42 33
viesocialedesterritoires@lehavre.fr

Les Référents sur les Quartiers Prioritaires de la Ville du Havre

Délégué de territoire sur Mont Gaillard, Mare Rouge, Bois de Bléville, Bléville Nord, Bléville Sud	Jean Pierre Robert 02 35 48 93 99 jean-pierre.robert@lehavre.fr
Délégué de territoire sur Caucriauville et Soquence	Pierre Yves Dandel 02 35 49 65 78 pierre-yves.dandel@lehavre.fr
Déléguée de territoire sur le Centre Ancien	Sandrine Baraffe 02 32 74 77 42 sandrine.baraffe@lehavre.fr
Déléguée de territoire sur les Quartiers Sud	Tatiana Barnaba 02 35 13 50 97 tatiana.barnaba@lehavre.fr

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACTIONS

Pour chaque action financée dans le cadre de l'appel à projet fera l'objet de :

- Une réunion de lancement de l'action avec le porteur pour clarifier les attentes.
- La transmission d'un bilan intermédiaire pour le 27/9/2019 (document de bilan à compléter)
- Une réunion d'évaluation intermédiaire avec les différents partenaires et le porteur courant octobre 2019
- La transmission d'un bilan annuel et du compte rendu financier de l'année N-1 (Cerfa) pour le 30/03/2020

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS pour les porteurs sollicitant un financement spécifique de la ville « politique de la ville » de la ville du Havre

- Un dossier de demande de subvention en version numérique et un original signé en version papier
- Un RIB
- Le rapport d'activités de l'association de l'année N-1
- Les comptes annuels de l'association pour l'année N-1 – pour les associations percevant plus de 23 000€ de subventions publiques : le rapport du Commissaire aux Comptes

Pour les nouveaux porteurs de projets, à fournir en plus :

- La liste des membres du Conseil d'Administration
- Les statuts
- La copie de récépissé de déclaration de l'association
- Le numéro de Siret

Une réunion d'information sur l'évolution des orientations et priorités municipales dans le cadre du contrat de ville

Sera organisée le mardi 6 novembre 2018
De 14 heures à 16 heures
En salle conférence
(Niveau -1 de l'Hôtel de ville)

Réunion ouvert à tous les potentiels ou actuels porteurs de projet